

La synthèse FO du CE France 3 Nord-Ouest

Février 2015

Elue FO présente : Gaïd Lemoine (Rennes)
Représentant syndical: Olivier Crouet (Vanves)

Budget 2015 en vraie fausse hausse

En 2015, le pôle bénéficie d'un budget en augmentation : 102 M d'euros contre 98 en 2014, une augmentation due à une masse salariale plus importante en raison de l'application du forfait jour et des majorations du week-end négociés dans l'accord collectif.

Paradoxalement, le nombre d'emplois est en baisse dans le pôle, consécutif notamment au PDV. Depuis 2013, près de 50 ETP ont disparu dans le pôle. Et la contribution de France 3 Nord-Ouest au plan d'économies imposé par la tutelle pourrait ne pas s'arrêter là.

Les recettes publicitaires représentent 1/10e du financement du groupe. Elles continuent de baisser alors qu'un retour à la publicité après 20h00 a été rejeté par le gouvernement qui réfléchit plutôt à un élargissement de l'assiette de la redevance pour "pérenniser les finances de l'entreprise". Mais selon les dernières déclarations de la Ministre, il faudra continuer à faire mieux à budget constant voire avec moins... (sic).

Elections départementales : comme on peut !

Les émissions consacrées aux élections départementales devront se faire avec un budget réduit de moitié

Il est prévu :

- une voix est libre de 52 minutes dans chaque antenne
- les soirées seront ponctuées de décrochages National/ Régional jusqu'à 23h00. Le lendemain midi, une page spécial de 45 minutes dans chaque antenne.

DSNG et avwest seront mobilisés pour assurer les directs.

Enquête de Région sera supprimée en mars pour affecter les moyens sur les élections. Néanmoins, en Bretagne et en Pays de la Loire, la convention signée avec le Conseil Régional permettra d'assurer la captation d'un spectacle de danse. Question : s'agira-t-il de moyens publics ou de moyens privés ?

Les locales en ligne de mire

La direction organise de façon tournante la fermeture des locales.

Après "Iroise" à Noël dernier, la direction annonce pour les vacances de printemps la mutualisation totale des éditions Centre Val de Loire, la fermeture des locales des Pays de la Loire "Maine" et "Estuaire" et celle

Bureau syndical central Force Ouvrière Pièce D220 - ☎ 0156224376 syndicatfo.groupe@francetv.fr

de "Baie de Seine" de Haute-Normandie. Une décision qui intervient au moment où une étude sur les locales (bien cachée de la direction) les plébiscite. Résultat : des préavis de grève dans les antennes des Pays de la Loire et en Haute- Normandie. Finalement après négociation, FO et CGT obtiennent le maintien de Baie de Seine dans une version mutualisée avec Côte d' Albâtre.

S'agissant des éditions Estuaire et Maine, la direction propose leur maintien dans une version minimale à base de "marbres, de sujets d'archives et de contributions des emprises régionales".

Afin d'éviter les surprises dans l'organisation du travail, [FO a demandé à la direction de préciser le cahier des charges concernant les moyens affectés et les modalités de fabrication](#) comme cela avait été annoncé par la direction de Nantes en assemblée générale. Au moment où une étude récente plébiscite les locales, la direction n'a pas souhaité faire le moindre geste. Elle participe ainsi au démantèlement de structures qui marchent et affiche son intention d'absorber progressivement ce niveau d'information dans le journal régional.

Alors que les audiences sont bonnes dans les Pays de la Loire, la direction portera la responsabilité de la dégradation des missions de télévision du service public dans cette région. Vous trouverez ci-joints les contre-propositions et positionnements de FO.

France 3 Bretagne : vers une perte d'autonomie ?

Un projet de collaboration entre le Conseil Régional et l'antenne de France 3 Bretagne est en cours.

S'agit-il d'une chaîne de plein exercice, idée suggérée par le Président Pflimlin mais rejetée par la tutelle ? S'agit-il de collaborations avec des médias extérieurs préconisées par le rapport Brucy ? S'agit-il d'une inféodation de France 3 au Conseil Régional avec mise à l'antenne de programmes de communication de la collectivité locale en question ? Pour l'instant, pas de réponse.

[FO ne laissera pas les antennes d'information de France 3 se faire instrumentaliser par le pouvoir politique.](#)

Economies toujours

La direction envisage de produire l'été des modules courts (2 à 3 minutes) inspirés de la série "100 jours en été" qui a drainé 800 000 spectateurs par jour. Ces modules seront fabriqués à partir d'éléments d'émissions existantes telles que "Littoral", "Histoire de se balader", "Vue sur Loire", etc... Et trouveraient leur place dans le créneau du JT. En somme faire du neuf avec du vieux... A voir sur pièce.

Le TGV déroute la station de Rouen

Etrange affaire : la nouvelle station de Rouen promise sur les bords de Seine pourrait être déplacée, donc reportée. En effet, Réseau Ferré de France (RFF) prévoit la construction d'une ligne TGV souterraine à cet endroit précis. Cette étrange péripétie pourrait-elle être de nature à modifier le projet initial dans la perspective d'un rapprochement des établissements normands ? La direction doit rencontrer la Mairie à ce sujet. Affaire à suivre.

[Au moment où le rapport Schwartz vient de tomber, particulièrement inquiétant dans ses propositions de fusion en tout genre sur le réseau France 3, le syndicat FO sera très vigilant sur les intentions du gouvernement et à la politique de l'entreprise qui pourrait en découler.](#)

Agents d'entretien : quelques petits réglages encore

La "charte propreté en journée" signée par la direction de pôle avait vocation à améliorer le quotidien des agents d'entretien. C'était sans compter sur la complexité de leur vie professionnelle fragmentée en multiples contrats. L'appel de FO à ce sujet a semble-t-il porté ses fruits puisque les agents en question ont retrouvé des horaires plus compatibles avec leurs impératifs professionnels. Mais cela ne semble pas être le cas partout et quelques réglages d'emplois du temps restent néanmoins encore à faire.

FO appelle le prestataire à faire preuve de souplesse dans l'organisation du travail, il faut donc regarder les situations au cas par cas ; oui, c'est du travail...

Orléans : se remettre en selle

Lors du conflit concernant la fabrication de la télévision du matin, la direction projetait de licencier un salarié gréviste, pour faire un exemple selon les bonnes vieilles méthodes moyenâgeuses. Le salarié en question avait créé une auto-entreprise, fermée depuis plusieurs mois et qui, en outre ne fonctionnait pas, le cas était tout trouvé. Forte de la mobilisation des organisations syndicales (préavis de grève et déclaration liminaire au CE ci-jointe), le collaborateur écoperait tout de même d'un blâme, histoire pour la direction de ne pas perdre la face.

Le management devient un art difficile dans un contexte contraint mais même dans la difficulté, l'arbitraire doit disparaître de ses méthodes.

FO appelle la direction d'Orléans à se ressaisir et à concentrer son énergie à la fabrication d'une émission du matin qui réponde aux missions de service public.

Suivi de l'accord collectif

Les points suivants ont été abordés lors la dernière commission de suivi de l'accord collectif

- Prime du week-end aux journalistes
- Prime de productivité
- Prime mixage-montage aux intermittents
- CET: valorisation RTT
- CET: valorisation du taux journalier
- Indemnisation
- RTT employeur
- Décompte des jours de congés
- Valorisation des heures sur des semaines comportant des absences pénalisantes
- Modalités de dépôt de jours de congés
- Temps de déplacement socle commun
- Repos compensateurs et contrepartie obligatoire de repos
- Contrat de génération

Si vous souhaitez avoir des précisions sur tous ces points, vous pouvez appeler le 06.07.98.58.91

**Vos représentants FO vous écoutent, vous conseillent, vous défendent,
n'hésitez pas à les consulter**



Déclaration liminaire des élus CE ordinaire de février 2015

Mardi dernier, un technicien vidéo d'Orléans était convoqué par la DRH du Pôle à un entretien préalable à un « licenciement pour faute grave ».

Sans plus de précisions, le salarié a vécu pendant 3 semaines dans l'angoisse et dans l'incertitude ; pour apprendre au final qu'on lui reproche aujourd'hui la création il y a 3 ans d'une auto-entreprise qui n'a jamais eu d'activité et qu'il a fermée à la fin de l'année 2014.

Cette procédure appelle plusieurs questions : pourquoi une telle disproportion entre la faiblesse du dossier et la gravité de la sanction envisagée ? Le but était-il de faire un exemple ? La direction n'a obtenu que la mobilisation du collectif de travail d'Orléans contre ce qui est ressenti comme une injustice.

Pourquoi cette soudaine procédure de sanction, fin janvier 2015, alors que cette société dormante existait depuis plusieurs années et qu'elle est désormais fermée ?

La direction n'en avait-elle pas connaissance ? Et si non, par la diligence de quel individu bien intentionné en a-t-elle été informée ? En d'autres termes, à qui profite le crime ?

Etonnant hasard du calendrier, cette menace de sanction surgit quelques semaines après un mouvement de grève dans lequel ledit technicien vidéo a été très impliqué, dans un contexte plus global de mobilisation des techniciens vidéo dans les différentes régions de France 3. On est tentés de faire le lien. Faut-il y lire une tentative d'intimidation de la part d'une RH plus empressée à sanctionner qu'à prévenir et à aider les salariés ?

Apparemment le responsable hiérarchique du salarié n'était pas dans la confidence... Qui donc a été à la manœuvre ?

Les élus du CE France 3 Nord-Ouest s'étonnent d'un tel zèle. La règle est-elle la même pour tous les salariés ? Sur d'autres antennes dans un passé récent, des faits autrement plus reprochables n'ont pas, à notre connaissance, valu à leurs auteurs de lettre recommandée. Faut-il en déduire qu'il y a deux poids, deux mesures ?

Les élus du CE France 3 Nord-Ouest ont été choqués par cette procédure disciplinaire, aussi soudaine que disproportionnée. Ils manifestent leur soutien à ce technicien vidéo dont les qualités professionnelles et humaines sont unanimement reconnues.

Ils alertent une fois de plus sur les agissements d'une filière RH qui dévoie ses missions et tend à prendre le pas sur les managers.

Alors que le rapport Vacquin pointe des services RH « qui ne jouent pas leur rôle de support des salariés », alors qu'il décrit des collectifs de travail fragilisés, ce mode de management est un très mauvais signe. Il est urgent de changer de politique !

CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.

**FRANCE 3 POLE NORD OUEST
FRANCE 3 PAYS DE LA LOIRE
PROTOCOLE D'ACCORD DE LEVEE DE PREAVIS DE GREVE**

La direction a rencontré les organisations syndicales CFDT, SUD, CGT et FO le 11 mars 2015 dans le cadre du préavis de grève d'une durée de 24 h déposé par ces organisations syndicales pour le 16 mars 2015 à partir de 0h00 concernant l'ensemble du personnel de France 3 Pays de la Loire.

Pour information, le Délégué régional de France 3 Pays de la Loire a échangé avec les personnels de France 3 Maine le vendredi 6 mars 2015 à la recherche d'un dispositif de nature à intégrer l'ensemble des préoccupations exprimées.

A l'issue de la négociation, les parties signataires ont pris acte des éléments suivants concernant la demande figurant au préavis.

Point 1 – « la diffusion de toutes les locales pendant les vacances scolaires »

La direction rappelle la nécessité de respecter les ETP et les budgets notifiés annuellement pour France 3 Nord Ouest.

Le nombre d'équipes sur l'ensemble des emprises doit être adapté à l'offre éditoriale et aux ressources disponibles. La planification prévisionnelle annuelle de nos ressources doit donc tenir compte des potentiels disponibles et des budgets notifiés.

La direction doit donc définir une offre éditoriale globale cohérente sur l'ensemble des antennes (édition régionale, édition locale) en déterminant notamment les périodes de basse activité et d'activité modulée. Les périodes de basse activité et d'activité modulée tiennent compte des périodes de vacances scolaires et de l'activité locale prévisible.

Dans les prévisions d'activité, présentées notamment au Comité d'établissement de février 2015, l'activité Maine est intégrée à l'édition régionale du lundi 13 avril au dimanche 26 avril (semaines 16 et 17).

Compte tenu des échanges intervenus entre la direction et les organisations syndicales CFDT, SUD, CGT et FO, la direction et les organisations syndicales sont tombées d'accord et conviennent :

- de maintenir une édition « adaptée » Maine du lundi 13 avril au vendredi 24 avril avec des contenus issus des marbres et des archives et de sujets « frais » fabriqués avec une à deux équipes / jour tel que le prévoit le planning prévisionnel déjà établi et un monteur de France 3 Maine qui pourra le cas échéant monter le matin le sujet du bureau de Laval et de contributions des implantations de France 3 Pays de la Loire arrêtées par la rédaction en chef de France 3 Pays de la Loire.

- de maintenir une édition Estuaire du lundi 13 avril au vendredi 24 avril avec des contenus issus des marbres, des archives et de sujets « frais » fabriqués avec une à deux équipes / jour et de sujets issus des contributions des implantations de France 3 Pays de la Loire.

La direction rappelle que tout doit être mis en œuvre pour que l'ensemble des droits à congés et autres jours (récupérations, RTT,...) soient pris sur l'année civile en cours. Aucun report ne devant être envisagé.

La signature du présent protocole d'accord vaut levée immédiate du préavis de grève déposé le 9 mars 2015 par les organisations syndicales CFDT, SUD, CGT et FO.

La signature unanime du présent protocole par les quatre organisations syndicales CFDT, SUD, FO et CGT emportera l'application par la direction du présent protocole.

Le Mans, le 12 mars 2015

Pour la Direction

Pour la CGT

Pour FO

Pour SUD

Pour CFDT

De : Ormain François
Envoyé : lundi 16 mars 2015 06:54
À : .Diffusion ANTENNE PAYS-DE-LA-LOIRE
Objet : FO maintient le préavis de grève du lundi 16 mars 2015

Bonjour,

Le protocole d'accord de levée de préavis de grève proposé par la direction maintient les éditions locales Maine et Estuaire dans une configuration différente mais qui reste néanmoins très minimale, c'est une première. Le protocole ne fait mention d'aucun cahier des charges précisant les moyens affectés.

Suite à l'assemblée générale tenue à Nantes, Force Ouvrière a fait une contre-proposition à la direction (voir pièce jointe) sur la base des propos du rédacteur en chef garantissant un fonctionnement normal d'Estuaire avec les équipes de tournage et de post-production habituellement dédiées, et appelant du même coup les salariés à la confiance. Une position qui n'a pas été déjugée par le délégué régional.

Les promesses n'engageant que ceux qui les écoutent, FO a souhaité que la confiance demandée aux salariés soit exprimée de façon contractuelle en inscrivant dans le protocole d'accord les moyens affectés et certaines modalités de fabrication pour éviter toute surprise dans l'organisation du travail. Cette demande est restée lettre morte.

Par ailleurs, la direction a inclus dans le protocole un point hors négociation, celui "de prévoir dans le calendrier prévisionnel que les activités « Maine » et « Estuaire » soient notamment intégrées à l'édition régionale pendant les vacances scolaires de l'été et de Noël 2015 à l'instar de ce qui a été réalisé en 2014.

Pour FO, ce point est rédhibitoire, notre organisation syndicale ne peut cautionner la fermeture des locales à ces périodes de l'année.

En résumé, la direction maintient les éditions mais sans en garantir la faisabilité technique et éditoriale. Elle consacre ainsi le début d'un démantèlement de l'outil à une période inédite de l'année. Cela n'est pas acceptable, qui plus est au moment où une étude récente plébiscite les locales.

En conséquence, FO maintient le préavis de grève du lundi 16 mars 2015.

Thierry Fourmy, DS Pays de la Loire
François Ormain, DSC FTV